



Déclaration préalable à la CAPD du mardi 4 juin 2013.

Monsieur le Directeur Académique,

L'analyse des résultats du mouvement de cette année permettent de pointer les difficultés que rencontrent les enseignants sur le terrain.

Les directeurs d'école :

A l'issu du mouvement principal, on constate que 61 directions sont restées vacantes soit le double de l'année dernière.

Il est désormais urgent de répondre à la difficulté de leur situation. Le SE-Unsa vient donc de déposer nationalement une alerte sociale.

Il y a déjà un an, une enquête lancée par le SE-Unsa avait montré que leur malaise avait viré à la souffrance au travail

Cette situation continue pourtant de s'aggraver. Aux tâches et missions qui ne cessent de croître et de se complexifier, s'ajoute désormais l'organisation de la semaine de quatre jours et demi qui place les directeurs en première ligne et vient alourdir encore des emplois du temps déjà largement surchargés.

Dans le même temps, les académies annoncent qu'à la rentrée prochaine, les rares emplois d'aide administrative qui subsistent encore ne connaîtront pas de renouvellement. Ce faisant, elles renvoient vers Pôle emploi des personnels pourtant indispensables au bon fonctionnement des écoles.

Depuis un an, le ministre de l'Education martèle que l'Ecole primaire est une priorité. Mais les discussions qu'il avait lui-même annoncées en octobre sur la direction ne sont toujours pas concrétisées. Ce choix de la priorité au primaire doit mobiliser tous les acteurs et toutes les équipes d'école. Les directeurs ont, dans ce cadre, un rôle majeur à jouer. Pour le SE-Unsa, ils doivent dès lors bénéficier de moyens en temps, en formation et en personnel administratif pour y parvenir. Au-delà, c'est la question même de l'évolution de la structure de l'école primaire qui doit être posée afin de répondre durablement et efficacement à cette problématique récurrente.

Ce sont toutes ces questions que le SE-Unsa portera lors de son alerte sociale. Il attend des réponses concrètes à une situation qui ne peut plus durer.



Les remplaçants :

Le nombre de postes de brigade non pourvu cette année est de 58 soit 60 % de plus que l'année passée. On peut s'interroger sur la non attractivité de ce type de poste. Est-ce le montant des frais de déplacements qui rebutent les collègues ? Les modalités de saisie de ces derniers ? Le rôle de ces personnels est essentiel et ne peut pas se transformer en poste pour stagiaires ou d'affectation contrainte.

Les zones rurales :

Enfin, de manière générale les postes d'adjoints, de conseillers pédagogiques, d'enseignants spécialisés en zones rurales ne sont pas attractifs. Nous tenons à rappeler notre volonté de valoriser ces postes par une bonification spécifique dans la durée afin d'améliorer l'attractivité et la stabilité dans ces zones.

Céline GRAVELLIER,

Virginie MERLE,

Marianne FAVIER,

Guillaume CANTON